



LOI ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

NOUVELLE RÉGLEMENTATION "ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES"*

QUI EST CONCERNÉ ?



LOI
2005

→ BÂTIMENTS NEUFS

Tous les bâtiments neufs d'habitation collective dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} janvier 2007.

→ BÂTIMENTS EXISTANTS

- En cas de réhabilitation importante, lorsque la valeur des travaux est supérieure à 80 % de la valeur du bâti, tout le bâtiment doit être rendu accessible.
- À l'occasion de remplacement de certains composants (porte, interphone, boîte aux lettres, éclairage...), les nouveaux éléments devront être accessibles.

Sont concernés :

Les parties communes, les espaces affectés à un usage privatif, les circulations communes, la signalisation palière...

→ CE QU'IMPOSE CETTE RÉGLEMENTATION

Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment ou à se signaler à un occupant doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par une personne handicapée.

Lorsqu'un dispositif permet une communication entre visiteur et occupant, il doit permettre à une personne handicapée occupante d'entrer en communication avec le visiteur.

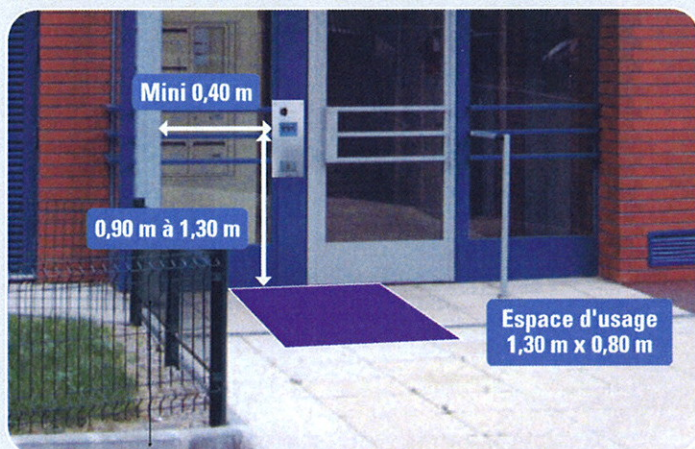
NOUVELLES RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE*

- Il est important de permettre à tous, et notamment aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes malvoyantes de toutes tailles, de s'approcher le plus près possible.
- Les écrans et microphones doivent être utilisables aussi bien debout qu'assis.

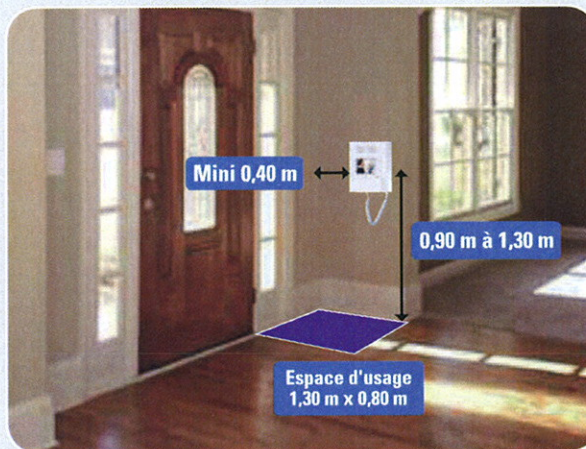


- Être situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.
- Être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m.
- Un espace d'usage de 1,30 m x 0,80 m doit rester libre en face de la plaque de rue.

D'UNE PLAQUE DE RUE



D'UN POSTE D'APPARTEMENT



* Selon loi 2005-102 du 11 février 2005, décret 2006-555 du 17 mai 2006 et arrêtés du 1 Août 2006, du 26 février 2007 et 21 mars 2007.

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS PLAQUE DE RUE

- Le fonctionnement des dispositifs d'accès doit être accompagné d'informations sonores et visuelles.
- Le dispositif de communication devra permettre à un occupant de visualiser ses visiteurs.
- Les plaques de rue à menu déroulant doivent permettre l'appel direct par un code.
- Le système de déverrouillage électrique doit permettre à une personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant le revérrouillage.



- Tonalités de fonctionnement.
- Synthèse vocale avec messages ("appel en cours", "parlez", "porte ouverte").
- Voyants lumineux (appel, parlez, porte ouverte).
- Afficheur avec messages texte ou pictogrammes de fonctionnement.
- Caméra grand angle intégrée à la plaque de rue ou/et caméra déportée.
- Clavier d'appel intégré à la plaque de rue à défilement.
- Commande d'ouverture temporisée.

Caméra couleur grand angle

Écran graphique rétro-éclairé
avec pictogrammes
et messages d'utilisation

Clavier d'appel lumineux avec
repère malvoyant sur le 5

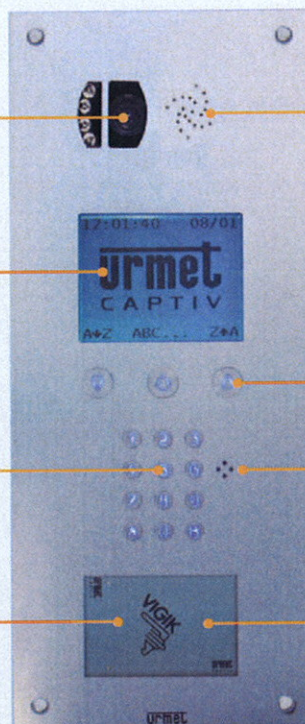
Lecteur Résidant / VIGIK

Haut-parleur avec
synthèse vocale et tonalités
de fonctionnement

Touche de sélection lumineuse

Microphone

Temporisation d'ouverture
programmable



NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALISÉE.

Les systèmes de contrôle d'accès ou de communication entre visiteurs et occupants ainsi que les dispositifs de commande manuelle doivent répondre depuis 2005 à de nouvelles exigences.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POSTE D'APPARTEMENT

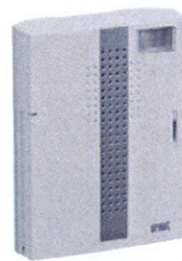
- Le dispositif de communication devra permettre à un occupant de visualiser ses visiteurs.
- Le fonctionnement des dispositifs d'accès doit être accompagné d'informations sonores et visuelles.
- Les postes intérieurs sont équipés d'une boucle magnétique permettant l'amplification par une prothèse auditive.



- Poste d'appartement audio et vidéo.
- Répétiteur d'appel sonore et lumineux sans fil.
- Module boucle magnétique intégrée au poste d'appartement.



Moniteur équipé de la boucle magnétique



Répétiteur d'appel sonore et lumineux sans fil



- Combiné avec boucle magnétique pour évolution des installations existantes (disponible pour ARTICO, ATLANTICO, UTOPIA).



Compatible toutes prothèses auditives avec la position T

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALISÉE.

Les systèmes de contrôle d'accès ou de communication entre visiteurs et occupants ainsi que les dispositifs de commande manuelle doivent répondre depuis 2005 à de nouvelles exigences.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

ATTESTATION DE VÉRIFICATION⁽¹⁾

Arrêté du 22 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-21 et R111-19-24 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'attestation de vérification de l'Accessibilité aux personnes Handicapées indique :

- Celles de ces règles qui sont respectées par les travaux, en tenant compte des dérogations éventuellement obtenues du préfet par le maître d'ouvrage.
- Celles de ces règles qui ne sont pas respectées. L'attestation précise alors quel ouvrage, quel aménagement ou quel équipement est concerné et elle fait éventuellement un commentaire.

L'attestation doit être transmise par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au Maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître d'ouvrage.

PRODUITS URMET EN CONFORMITÉ⁽²⁾

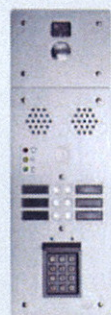
LES PLAQUES DE RUE AVEC CAMÉRA INTÉGRÉE OU DÉPORTÉE



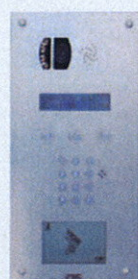
Série SINTHESI avec module 1145/59PH



Série 655 avec option PVMSH/A



Série AX2000 avec option PVMSH/A



Série DB Aluminium et Inox

LES POSTES D'APPARTEMENT AUDIO / VIDÉO AVEC BOUCLE MAGNÉTIQUE

IMAGE N/B



ARCO 1715/17

IMAGE COULEUR



ATLANTICO 1702/47



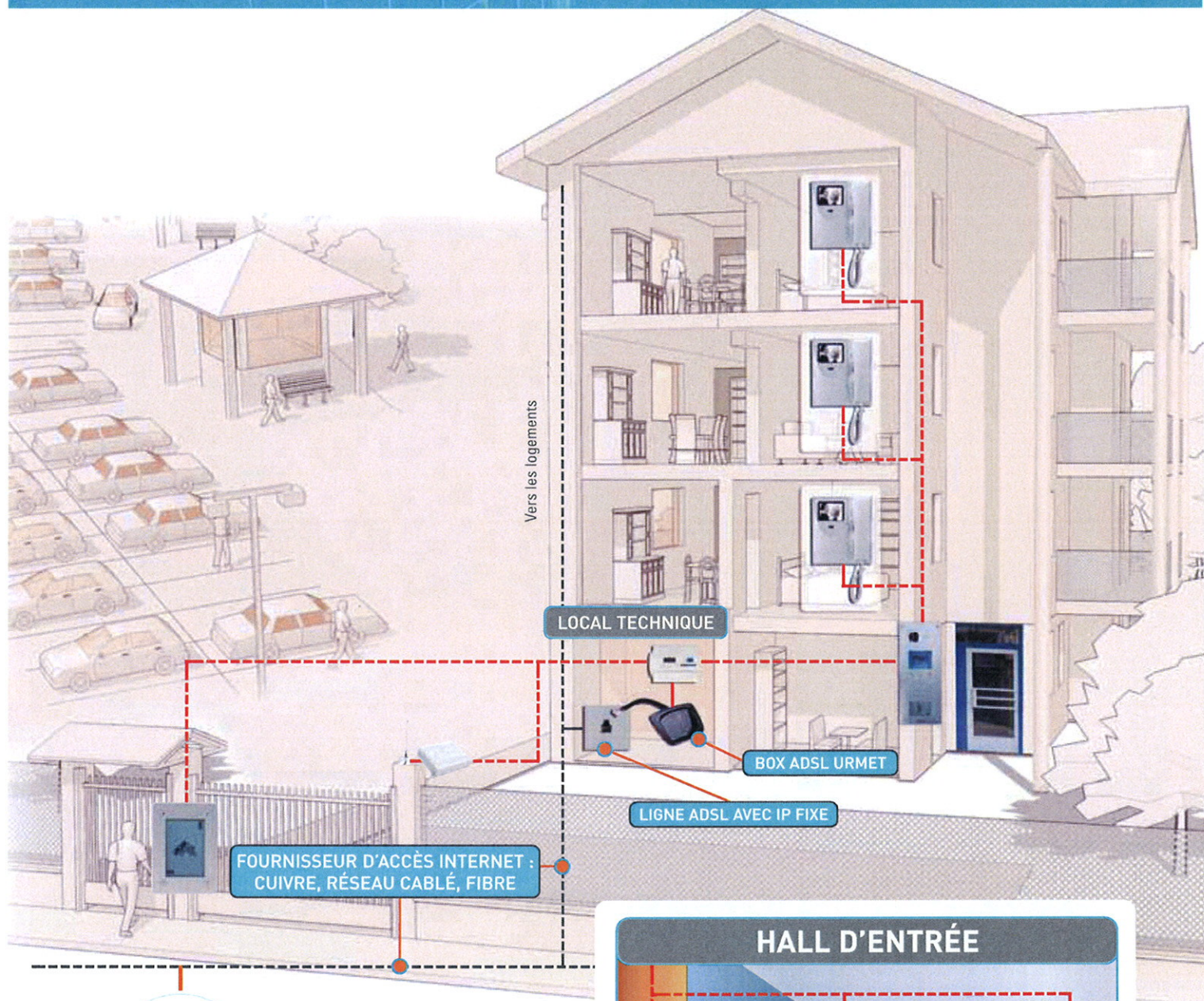
UTOPIA 1703/17

(1) Annexe à l'arrêté du 22 mars 2007.

(2) Les plaques de rue doivent être équipées avec le module de signalisation sonore et visuel MSH et d'une caméra intégrée ou déportée. Les nouvelles plaques de rue à défilement des noms série DB respectent d'origine les dispositions de la loi. Les postes d'appartement audio/vidéo doivent intégrer le module Boucle Magnétique (compatible prothèses auditives position T).

GESTION SUR SITE EN ADSL / IP FIXE

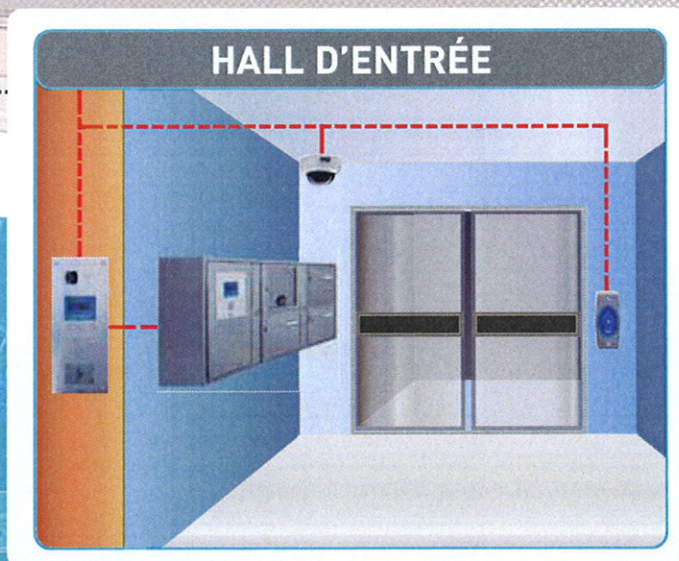
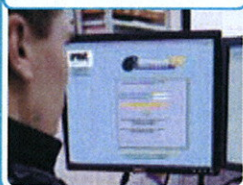
- En installant une nouvelle ligne ADSL.
- En utilisant l'ADSL de la ligne RTC : ascenseur existant, chaufferie, loge gardien.



INTERNET

WWW.VISIOSOFTWEB.COM

GESTIONNAIRE



SOLUTION



DE NOMBREUX AVANTAGES

MAITRISEZ

LA GESTION DES ACCÈS EN TEMPS RÉEL ET À DISTANCE



- Activation/désactivation d'un badge ou télécommande.
- Modification des droits d'accès.
- Ouverture de portes à distance sans remise de passes aux prestataires.
- Gestion des noms de l'interphone.
- Possibilité de mettre des horaires d'accès libre sur les portes.

COMMUNIQUEZ

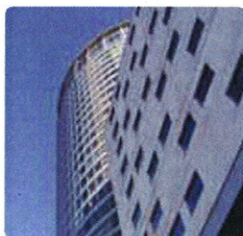
AVEC VOTRE LOGICIEL DE CONTRÔLE D'ACCÈS



- DIFFUSEZ INSTANTANÉMENT VOS MESSAGES AUX RÉSIDANTS SUR :
 - Les écrans des plaques de rue.
 - Les écrans déportés dans le hall ou à proximité des boîtes aux lettres.
- Personnalisez les messages dédiés aux locataires.
- Maîtrisez la durée des messages.
- Informez rapidement.

FIABILISEZ

DANS LA DUREE VOS INSTALLATIONS



- Contrôle et annulation des passes internes sur tous les sites à distance.
- Vérification des services VIGIK de l'ensemble des sites.
- Assurance de la modification d'un nom immédiat en cas d'erreur lors de l'installation.
- Créer un lien sur les sites sans gardien sur place.

OPEN IP : URMET FACILITE L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES



URMET France a été la première entreprise à proposer, dès 2008, les solutions en petit et grand collectif, répondant intégralement aux exigences de la Loi Accessibilité aux personnes handicapées.

- Par exemple, les moniteurs vidéo d'appartement de la gamme OPEN sont systématiquement dotés de la boucle magnétique.
- Les plaques de rue à défilement de la série DB sont équipées pour diffuser des messages de fonctionnement, sonores et visuels.